



## Changement de statut étudiant étrangers à vie privée et familiale

Par **Milchance**, le **13/01/2014** à **10:09**

Si je suis étudiant étranger avec un titre de séjour "étudiant" en cours de validité et que je me marie avec une étrangère détentrice d'un titre de séjour "vie privée familiale", pourrai-je après notre mariage changer de statut pour obtenir un titre de séjour "vie privée et familiale"? Si oui quels sont les documents à fournir à la préfecture? Et il me faut au moins combien de temps pour faire la demande après notre mariage? Merci d'avance